

**ÉCOLE DE BELLE-COUR - RÉNOVATION DES FAÇADES - PEINTURES INTÉRIEURES**  
**GESTION D'ACCÈS - TABLEAUX BLANCS INTERACTIFS POUR LES CLASSES**  
**CRÉDIT DE FR. 290'000.00**

Vu l'état du revêtement de façade en bois

Vu la nécessité de faire un rafraîchissement des intérieurs du bâtiment

Vu l'intérêt d'expérimenter un système de gestion des accès avec clés électroniques

Vu les demandes du Département de l'instruction publique (DIP) pour une mise à disposition de tableaux blancs interactifs

Vu le devis des entreprises

Vu l'importance de la rénovation et le règlement du Fonds de décoration et de mise en valeur du patrimoine de la Ville d'Onex

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**d é c i d e :**

à la majorité simple

par 24 oui sur 25 Conseillers municipaux présents

1. De réaliser les travaux de rénovation de la façade en bois, des peintures intérieures et d'installer un système de gestion d'accès avec clés électroniques à l'école de Belle-Cour.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 290'000.00 destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense de Fr. 290'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 290'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

6. D'attribuer au Fonds de décoration de la Ville d'Onex, lors du boucllement des comptes, un montant de Fr. 2'900.00 représentant 1% de ce crédit, selon les dispositions comptables applicables.

\* \* \*

Signature :